

CONDITIONS de GARANTIE

HARGASSNER
France



MàJ 16/04/2020

Préambule: GARANTIE HARGASSNER GmbH

A partir de 2019, sous certaines conditions d'installation, de mise en service, d'entretien par du personnel certifié et d'utilisation, la garantie du fabricant **HARGASSNER GmbH** est de :

- **5 ans** sur l'échangeur de la chaudière,
- **2 ans** sur l'ensemble de la fourniture, à l'exception des consommables.

GARANTIE HARGASSNER France

En France, et sous certaines conditions énumérées ci-dessous, **toutes les pièces HARGASSNER sont garanties 7 ans** contre tout vice de fabrication par **HARGASSNER France, y compris les pièces d'usure.**

Seuls les consommables (fusibles, huile, joints...) ne sont pas garantis, à l'exception de ceux remplacés dans le cadre d'une réparation sous garantie.

CONDITIONS de la GARANTIE

Début de Garantie • La date de départ de la garantie est celle de la livraison de la chaudière par HARGASSNER France.

Cas d'Exclusion • Sont exclus de toute garantie les dommages, dysfonctionnements, usures prématurées, ainsi que leurs conséquences directes ou indirectes, causés du fait d'une condition anormale d'installation, d'utilisation ou d'entretien des équipements.

Sont considérés, entre autres, comme conditions anormales:

- 1. Montage, mise en service et/ou entretien** effectués par une personne « **non certifiée** » par HARGASSNER France ou non assistée par un Concessionnaire HARGASSNER France. Le formulaire de mise en service et les attestations d'entretien (selon arrêté du 15/09/09) doivent être retournés dans un délai maximal de 2 semaines après leur réalisation.
- 2. Non-conformité du combustible** aux normes et préconisations de HARGASSNER France :
 - Granulométrie, taux d'écorce, sable, terre, corps étrangers, etc...pouvant engendrer usure ou casse des vis, casse des mécanismes de commande, etc...
 - Humidité et impuretés telles que composés chimiques (bois traités...): consommation excessive de combustible, oxydations, blocage ou déformation des turbulateurs, usure prématurée des vis, des réfractaires, etc...
 - Essence ou combustible non appropriés : oxydations, mâchefers, vitrification, blocage ou déformation des turbulateurs, etc...
- 3. Non-conformité de la qualité de l'eau** du circuit de chauffage ou **ambiance agressive** (vapeurs, gaz, pollution atmosphérique, poussières, etc...) ou **installation en vase d'expansion ouvert** (risques d'oxydation prématurée) ou installation d'une **soupape de décharge thermique à double effet**, à l'exception des cas préconisés.
- 4. Alimentation électrique inappropriée** : fluctuations de tension ou de fréquence hors prescription (groupe électrogène non régulé, surtensions dues à la foudre, etc...).
- 5. Conditions de tirage** ou configuration du **conduit de fumées** ou du **carneau** insatisfaisantes : remontée de fumées, encrassements et ses conséquences sur les composants touchés, détérioration des roulements de vis, de la sonde Lambda, des dispositifs coupe-feu et leurs conséquences, consommation excessive de combustible, remontées de cendres fines dans les conduits, etc...
- 6. Surveillance mensuelle et/ou entretien annuel non réalisés** (fiche de suivi non complétée), mal réalisés ou réalisés par une personne non certifiée par l'un des Concessionnaires HARGASSNER France.
ATTENTION : Les chaudières de **70 à 330 kW** doivent faire l'objet d'un contrat HARGASSNER Service pour que la garantie correspondante, quelle qu'elle soit, puisse être appliquée.
- 7. Utilisation de régulateurs externes** autres que ceux fournis par HARGASSNER dans le cas où il n'y a pas de Ballon Tampon adéquat: fonctionnement non optimal de la chaudière, phases d'allumage et d'arrêt répétées, usure des charbons de l'allumeur, consommations électriques élevées, absence de protection hors gel, absence de protection contre les surchauffes, non optimisation du fonctionnement des pompes, etc...
- 8. Sous-dimensionnement ou sur-exploitation** de la chaudière par rapport aux déperditions/besoins totaux : usure prématurée des vis, des réfractaires, des grilles et mécanismes de décendrage, des pièces mécaniques en général et des composants du foyer... Une chaudière est considérée comme sous-dimensionnée lorsque, sur une année au moins, elle a fonctionné plus de 2000 heures à pleine puissance ou plus de 4000 heures à puissance partielle.
- 9. Sur-dimensionnement, sous-exploitation ou maintien en température** de la chaudière inutilement: nombreux cycles de combustion inférieurs à 30mn pénalisant les performances et le fonctionnement de la chaudière (imbrûlés dans les cendres, etc...). Une chaudière est considérée comme sur-dimensionnée lorsque, en cumul d'heures, elle fonctionne moins de 25% du temps à plus de 90% de sa puissance nominale, ou si elle est en veille plus de 50% du temps.
- 10. Non-respect des instructions** de montage, d'installation et d'utilisation ou des schémas électriques ou hydrauliques préconisés.
- 11. Dommages causés par des événements extérieurs** (incendies, inondations, tempête, foudre, vandalisme, etc...).

MO et déplacements • Les frais de main d'œuvre, de déplacement, de port associés aux interventions sous garantie, ainsi que les frais induits directement ou indirectement ne sont pas pris en charge par HARGASSNER France. Ils sont négociés entre l'Installateur et son Client dans le cadre de leur relation commerciale propre.

Pièces détachées • Les pièces détachées sont garanties pour une durée égale à la garantie résiduelle de la chaudière, avec un minimum de un an. HARGASSNER GmbH garantit la disponibilité des pièces de rechange équivalentes pendant au moins 15 ans après la mise sur le marché du produit. Dans la pratique, les pièces de chaudières de plus de 25 ans d'âge sont généralement toujours disponibles. Les pièces défectueuses remplacées sous garantie doivent être retournées sous quinzaine pour expertise, faute de quoi elles sont facturées.

Conditions particulières • A la demande de l'Installateur ou du Client, la simple garantie du fabricant peut être appliquée lors d'Appels d'Offres négociés, moyennant une tarification particulière des équipements.